

ATELIER 21

De :

Cédric Carles
Fondateur de Atelier21
82 avenue Denfert-Rochereau
75014 Paris
FRANCE

À l'intention de :

H.E. António Guterres
Secrétaire Général
France des Nations unies
New York, NY
USA

Paris, le 22 juin 2017

Objet: Lettre d'adhésion au Global Compact des Nations Unies

Honorable Secrétaire Général,

J'ai l'honneur de vous confirmer que Atelier21 soutient les dix principes du Global Compact des Nations Unies concernant le respect des droits humains, le respect des normes internationales du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption.

Par cette lettre, nous exprimons notre volonté d'intégrer ces principes dans les objectifs de notre association, sa culture, ses opérations quotidiennes, et de les promouvoir dans notre sphère d'influence. Nous nous engageons aussi à participer à des projets collaboratifs faisant progresser les objectifs de développement plus larges des Nations Unies, en particulier les objectifs de développement durable. Atelier21 fera une déclaration publique de cet engagement à ses parties prenantes et au public au sens large, c'est-à-dire à toute l'humanité, en publiant en libre accès la présente lettre.

Nous soutiendrons le Global Compact dans la promotion de ces principes en les intégrant au quotidien à notre façon de faire, aussi bien pour nous, les collaborateurs de Atelier21, qu'avec nos partenaires.

Nous nous engageons également auprès du Global Compact des Nations Unies à mener à terme notre projet de recherche collaborative Paléo-Energétique qui exhume des inventions oubliées du XVIIIe, XIXe et XXe siècles mais utiles à la transition écologique. Nous appliquerons les valeurs des Nations unies dans notre sphère d'influence, notamment à travers les nombreux partenariats que nous avons noués avec les associations filles de SolarSoundSystem. Elles sont socialement et écologiquement responsables de l'avenir commun de l'humanité en proposant des services culturels gratuits à l'aide d'un système de son fonctionnant aux énergies renouvelables.

*Cette lettre doit être signée par le Président de l'organisation ou équivalent et envoyée en utilisant le formulaire en ligne.



ATELIER 21

Nous convenons que l'une des obligations qui conditionne notre participation au Global Compact est la publication d'une Communication sur l'Engagement (COE), décrivant les efforts de notre organisation pour soutenir la mise en œuvre des 10 principes et de s'engager auprès du Global Compact. Nous soutenons la responsabilité publique et la transparence, par conséquent nous nous engageons à publier nos progrès dans un délai de deux ans maximum à compter de notre date d'adhésion, et par la suite tous les deux ans, en conformité avec les directives pour les Communications sur l'Engagement du Global Compact.

Cette COP contiendra au moins trois éléments :

1. Le renouvellement signé du dirigeant envers le Global Compact et ses principes.
2. Une description des actions pratiques (politiques, procédures, activités) que notre association a prises ou planifiées pour intégrer les thèmes des droits de l'Homme, des normes internationales du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption.
3. Une mesure des résultats des actions entreprises, ou des objectifs chiffrés.

Je vous prie, Monsieur, de croire à l'assurance de ma considération distinguée.

Cédric Carles
Fondateur de
Atelier21



*Cette lettre doit être signée par le Président de l'organisation ou équivalent et envoyée en utilisant le formulaire en ligne.